

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2024

Salle du Conseil – 18h15

### PROCÈS-VERBAL

---

<b>PRESENTS :</b>	José Froment – Cédric Groulier – Sylvie Mathieu - Laurent Granger - Jean-Michel Monmège – Michel Pinet – Cécile Rousseau - Marie-Eve Wan Meenen
<b>ABSENTS :</b>	Annabelle Mousset (procuration donnée à Marie-Eve Wan Meenen), Raymond Josse (procuration donnée à Sylvie Mathieu)
<b>PRESIDENCE :</b>	José Froment
<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b>	Cécile Rousseau

---

#### ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 22/10/2024 et 29/10/2024**
- 2. Délibération relative au taux d'avancement de grade des agents suite à la mise en place des lignes directrices de gestion RH (suite avis du CST séance du 05/11/2024)**
- 3. Création d'un emploi permanent "Adjoint administratif principal 2ème classe" suite à avancement de grade d'un agent au 01/01/2025**
- 4. Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 11 pour le risque Prévoyance (obligation au 01/01/2025) suite avis du CST séance du 03/12/2024.**
- 5. Délibération approuvant l'aménagement de la forêt communale de Cenne-Monestiés (projet d'aménagement 2017-2036 établi par l'ONF)**
- 6. Convention de partenariat avec l'ARDA**
- 7. Délibération relative à la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables**
- 8. Questions Diverses**

### 1. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 22/10/2024 et 29/10/2024

Pour 10, dont 2 représentés  
Contre 0  
Abstentions 0

### 2. Délibération relative au taux d'avancement de grade des agents suite à la mise en place des lignes directrices de gestion RH (suite avis du CST séance du 05/11/2024)

Le CM décide de fixer les taux pour la procédure d'avancement de grade de la manière suivante :

- Vu l'article L.522-27 du Code Général de la Fonction Publique,

- Vu l'avis du CST en date du : 05/11/2024

Le Maire informe le conseil municipal des dispositions réglementaires concernant les ratios d'avancements de grade dans la collectivité. Il convient à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables.

Appelé à délibérer, Le conseil municipal, procède au vote pour la fixation du ou des taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX en %
Adjoint administratif	Adjoint administratif Adjoint principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint principal 1 <sup>ère</sup> classe	100%
Rédacteur	Rédacteur Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> cl Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> cl	100%
Attaché Territorial	Attaché	100%

Pour 10, dont 2 représentés  
Contre 0  
Abstentions 0

### 3. Création d'un emploi permanent "Adjoint administratif principal 2ème classe" suite à avancement de grade d'un agent au 01/01/2025

Il s'agit du nouvel intitulé du poste occupé par Mme Odile Tauleygne, suite à son avancement de grade..

Pour 10, dont 2 représentés

Contre	0
Abstentions	0

**4. Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 11 pour le risque Prévoyance (obligation au 01/01/2025) suite avis du CST séance du 03/12/2024.**

Pour	10, dont 2 représentés
Contre	0
Abstentions	0

**5. Délibération approuvant l'aménagement de la forêt communale de Cenne-Monestiés (projet d'aménagement 2017-2036 établi par l'ONF)**

Le Maire indique que le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de CENNE-MONESTIES, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 à L212-3 du code forestier.

Le Maire informe le Conseil municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale pour la période de 2017-2036, que l'ONF a élaboré en concertation avec la commune. Le projet comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement ;
- La définition des objectifs assignés à cette forêt ;
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Maire précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupe conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Pour	10 dont 2 représentés
Contre	0
Abstentions	0

**6. Convention de partenariat avec l'ARDA**

L'ARDA est une association qui s'occupe de la gestion des animaux errants ou des animaux dangereux à gérer chez des particuliers, par exemple en cas d'abandon/d'expulsion. Coût 100 euros

Pour	10, dont 2 représentés
Contre	0
Abstentions	0

## **7. Délibération relative à la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables**

### **Présentation de JM Monmège concernant les ZAEnR et vote des élus:**

Pour l'**hydraulique, la géothermie, le bois-énergie, le solaire thermique, le solaire photovoltaïque en toitures ou ombrières** : il apparaît souhaitable de manière assez évidente que l'ensemble du territoire de la commune puisse être concerné en tant que ZAEnR.

A la question: qui se prononce pour l'**hydraulique, la géothermie, le bois-énergie, le solaire thermique, le solaire photovoltaïque en toitures ou ombrières**? **Les élus votent:**

Pour	10, dont 1 représenté
Contre	0
Abstentions	0

Pour l'**éolien** il apparaît souhaitable de manière assez évidente qu'aucun territoire de la commune ne soit en ZAEnR

A la question: qui se prononce pour l'**éolien**? **Les élus votent:**

Pour	1 (Jean-Michel Monmège)
Contre	9 dont 2 représentés
Abstentions	0

Pour la **méthanisation en cogénération** : du fait des points négatifs liés à ce procédé (développement de cultures pour « alimenter » le méthaniseur au détriment des cultures pour l'alimentation humaine, problème du digestat, circulations camions ...) il est souhaitable qu'il n'y ait pas de territoire en ZAEnR.

A la question: qui se prononce pour la **méthanisation en cogénération**? **Les élus votent:**

Pour	0
Contre	10, dont 2 représentés
Abstentions	0

### **Pour le photovoltaïque au sol et l'agrivoltaïsme :**

L'ambition du Pays Lauragais est d'être un territoire à énergie positive exemplaire en terme de production d'énergie renouvelable (EnR), d'ici 2050, enjeu majeur du SCOT en cours de révision. Pour ce faire, nécessité de baisser la consommation d'énergie et d'augmenter la production d'EnR (C'est la CCPLM qui produit le moins d'EnR (60GWh) des 4 communautés de communes).

Le photovoltaïque (PV) a le potentiel d'évolution le plus significatif. Le Pays Lauragais et la CCPLM ne sont pas favorables au développement de grands projets au sol venant « envahir » les milieux agricoles ou faiblement anthropisés. D'où la priorité à donner aux petits parcs au sol dans les milieux les plus anthropisés (ne pouvant pas être reconvertis en terres agricoles) et aux projets agrivoltaïques dans des milieux agricoles abandonnés ou à très faible rendement : friches agricoles non utilisées depuis plusieurs décennies pour redémarrer une activité agricole + terres à pâturage ne pouvant accueillir de cultures pour rentabiliser une activité agricole.

Par ailleurs, quels que soient les scénarii (ADEME, Négawatt...), il est nécessaire de prévoir au niveau national 2 à 3000 km<sup>2</sup> de PV au sol (PV classique ou agrivoltaïsme) pour faire face « écologiquement » aux besoins énergétiques, soit autour de 0,5 % du territoire national, soit un peu moins de 1% des terres agricoles et « naturelles ». (Pour rappel, notre commune a une superficie de 776 ha).

**C'est ce qui détermine les propositions suivantes pour notre commune :**

Au-delà de l'information et de la sensibilisation à mettre en œuvre concernant les toitures et les ombrières, et de l'utilisation de toitures de bâtiments communaux il semble logique que notre commune prenne sa part plus largement dans la production d'EnR par PV

**Concernant le photovoltaïque au sol :** Il semble nécessaire d'avoir la possibilité d'une installation d'un petit parc au sol (moins d'un hectare) sur une zone communale très anthropisée. D'où la proposition d'une zone située à la station d'épuration et autour pour ce faire.

A la question: qui se prononce pour **la possibilité d'un petit parc photovoltaïque au sol dans la zone de la station d'épuration? Les élus votent:**

Pour	10, dont 2 représentés
Contre	0
Abstentions	0

**Concernant l'agrivoltaïsme :** Proposition de Jean-Michel Monmège: 1 zone de pâturage à très faible rendement agricole (zone proche de Salvayre) + 1 zone de friche (sur une partie du Fiou non boisée) entrant dans le cadre de l'argumentaire ci-dessus, pour un total de projets n'excédant pas 15 ha.

Michel Pinet est réservé sur le photovoltaïque sur les pentes pour des raisons d'érosion et d'écologie.

De façon générale, Michel Pinet tient à souligner que la production d'énergie photovoltaïque n'est pas une solution pour l'avenir de la planète, car elle repose sur l'exploitation de terres et métaux rares, extraits dans des conditions sociales et environnementales déplorables. Il vaut mieux accentuer les économies d'énergie que d'en produire toujours plus. Il est contre les voitures électriques et leurs batteries polluantes, et s'opposera le cas échéant à l'implantation d'une borne de recharge dans le village.

Il lui est répondu par plusieurs élus que tout le monde continue à utiliser de l'électricité et que le concept de "not in my garden" n'est pas responsable non plus. Si l'on se réfère à la nécessité citée par JM Monmège de consacrer 1% de nos terres à la production électrique, cela revient à 7.7 ha, ce qui est faisable sur des terres non cultivées depuis plus de 50 ans comme celle du Fiou qui fait 12 ha.

A la question: qui se prononce pour **la possibilité de parcs agrivoltaïques sur la zone dite du Fiou (zone 1, surface 12 ha)? Les élus votent:**

Pour	9, dont 2 représentés
Contre	1 (Michel Pinet)
Abstentions	0

A la question: qui se prononce pour **la possibilité de parcs agrivoltaïques sur la Zone Salvayre, rte de la Montagne noire, D213 (zone 2, pâturages)? Il est voté:**

Pour	2 (José Froment et JM Monmège)
Contre	8 dont 2 représentés
Abstentions	0

## 8. Questions Diverses

- Pose de plots plastique rue de la Poste devant le Presbytère et au coin du Four, et à la borne incendie en bas de la rue du Chalet, pour que le bus puisse passer: Tout le monde est ok, Sylvie Mathieu s'en occupe.

### - Compte-rendu des échanges avec Michel Pinet, rédigé par Jean-Michel Monmège et Laurent Granger:

Plusieurs élus (en particulier José Froment [JF], Jean Michel Monmège [JMM], Laurent Granger[LG], Cédric Groulier[CG]) font remarquer à Michel Pinet [MP] qu'il ne prend pas en charge ses délégations depuis de très longs mois, et qu'il ne remplit pas les engagements qu'il a pris. Ce sont donc les autres élus qui doivent faire son travail à sa place ou bien ce qui est prévu ne se fait pas. Ainsi par exemple : la voirie (c'est Sylvie Mathieu[SM] qui suit les travaux en cours), les poubelles (c'est LG et CG qui s'en occupent et travaillent avec le SMICTOM), le lavoir (attente depuis des mois de devis et d'actions alors que le financement est prêt), les commissions où il a voulu être et dont on n'a aucune information ...

MP évoque ses difficultés actuelles et le fait qu'il a des compétences, il suggère d'attendre 4/5 mois. Il propose d'aller aider concernant les travaux. SM indique que MP le seconde désormais dans le suivi des travaux actuels de voirie.

LG, CG et JMM indiquent que le sujet, ce ne sont pas ses compétences, mais son engagement inexistant et que ce sont les autres élus qui doivent faire son travail. En tant qu'élus, nous avons des tâches à effectuer, des décisions à prendre, des comptes à rendre ; les discussions sans fin, ils en ont assez, et il n'est pas possible de compter sur lui. C'est la même chose concernant la CAO (Commission d'appel d'offres) dont MP fait partie où il va y avoir un gros travail à faire pour les travaux de l'Usine.

MP indique qu'il pourra regarder certains dossiers si besoin.

JF et JMM expriment qu'on ne peut pas participer en partie ou de temps en temps à la CAO ou à d'autres engagements, et que par ailleurs il n'est pas normal de faire comme si MP œuvrait comme les autres élus.

En conclusion de ce long échange :

- MP exprime le fait qu'il reste au conseil municipal
- MP dit qu'il quitte la CAO
- Plusieurs élus expriment le souhait que les délégations de MP lui soient retirées. Personne n'exprime le souhait contraire. Cette question devra être revue ultérieurement.

Fin de la séance : 19h40

Le maire,  
José FROMENT



La secrétaire de séance,  
Cécile Rousseau

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.